

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP



29/05/26 version 3



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



ACTIF - « Les Pléiades » - 259 avenue de Melgueil - BP 3 - 34280 LA GRANDE-MOTTE - France

Tél. +33(0) 467 290 467 - Fax +33(0) 467 290 291 - Internet : www.actif-online.com - Courriel : actif@actif-online.com

APE 8559A - SIRET 303 544 324 000 47

Enregistrée sous le numéro 91 34 000 39 34 auprès du préfet de Région Languedoc-Roussillon. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

1. Historique et présentation d'ACTIF Formation – Information - Conseil	4
1.1. Buts et objectifs	4
1.2. Rappel des réglementations concernant l'accueil des Personnes en Situation de Handicap	5
2. Accueil des personnes en situation de handicap.....	6
3. Aménagements possibles.....	7
4. Réclamations et difficultés	7
5. Partenaires et relais externes	8
6. Engagement qualité et certification Qualiopi.....	8

Bienvenue,

Vous avez choisi ACTIF comme partenaire de votre formation et nous vous en remercions.

Notre équipe a mis tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions et se tient à votre écoute tout au long de votre parcours.

ACTIF s'inscrit dans une politique d'égalité des chances et souhaite permettre l'accès à ses prestations de formation au plus grand nombre. Nous nous engageons pour tous les bénéficiaires présentant une situation de handicap temporaire ou permanente, souffrant d'un trouble de santé invalidant à :

- les accompagner,
- prendre en compte leurs besoins,
- mettre en place les aménagements nécessaires tout au long de leur parcours.

Ce livret d'accueil reprend les informations essentielles concernant l'accessibilité à nos prestations de formation, le dispositif d'accompagnement mis en œuvre pour les bénéficiaires en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place. Vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre parcours.

Nous vous souhaitons une formation riche de connaissances, d'échanges et de réflexions.

Jean-Pierre SINKIN, directeur d'ACTIF

1. Historique et présentation d'ACTIF Formation – Information - Conseil

1.1. Buts et objectifs

L'association ACTIF créée en 1975 veut favoriser la promotion, la professionnalisation et la responsabilité des personnes qui assurent individuellement ou institutionnellement une mission de quelque nature que ce soit envers les populations défavorisées, fragilisées ou blessées par la vie.

Les actions visent à :

- **Former** les personnels (et/ou bénévoles), les administrateurs.
- **Répondre** aux besoins en formation des usagers des établissements et services.
- **Inform**er, à travers ses publications, des problématiques et des pratiques professionnelles relevant du secteur sanitaire, social et médico-social.
- **Assurer** des missions de conseils individuelles ou collectives.
- **Accompagner et soutenir** les évolutions, les réflexions et les innovations par le biais des services qu'elle peut créer ou auxquels elle participe.

1.2. Rappel des réglementations concernant l'accueil des Personnes en Situation de Handicap

Trente ans après la loi du 30 juin 1975, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a changé le regard de la société française sur le handicap ainsi que la considération dans laquelle elle tient la personne en situation de handicap.

La loi réaffirme le principe d'égalité de traitement, de droit à l'intégration et à la solidarité nationale. L'article L122-45 du Code du travail, modifié par la loi du 11 février 2005 est désormais stipulé en ces termes : « *Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise (...) en raison de (...) son état de santé ou de son handicap...* ».

Les Personnes en Situation de Handicap ont accès à l'ensemble des actions de formation, dites de droit commun, destinées à l'ensemble des salariés et des demandeurs d'emploi. En outre, les personnes auxquelles la qualité de travailleur handicapé a été reconnue par la CDAPH peuvent accéder à des actions de formation spécifiques : « *Les organismes de formation (...) mettent en œuvre, (...) un accueil à temps partiel ou discontinu, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation professionnelle pour les personnes handicapées (...). Les adaptations peuvent être individuelles ou collectives (...). Elles portent également sur les méthodes et les supports pédagogiques et peuvent recourir aux technologies de l'information et de la communication. Elles sont mises en œuvre sur la base des informations fournies par la personne handicapée, (...). L'adaptation de la validation de la formation professionnelle porte sur les aménagements des modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation. Ces aménagements sont mis en œuvre par les organismes dispensant des formations professionnelles et les institutions délivrant des diplômes, titres professionnels ou certificats de qualification professionnelle, notamment par l'évolution de leur propre réglementation.* »

ACTIF s'inscrit résolument dans la réglementation et se positionne depuis toujours dans

une philosophie de l'inclusion.

2. Accueil des personnes en situation de handicap

Afin de faciliter l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notre référente handicap est joignable avant l'entrée en formation et pendant toute la durée du parcours.

- Nom : MADJERE Claire
- Téléphone : 04 67 29 04 65
- E-mail : qualite@actif-online.com

Le référent handicap a pour missions de recueillir vos besoins, d'étudier avec vous les aménagements envisageables, de coordonner les adaptations nécessaires avec l'équipe pédagogique et, si besoin, d'orienter vers des partenaires spécialisés.

L'association s'engage à développer l'ensemble de ces activités dans le respect absolu de la personne favorisant sa promotion dans un esprit humaniste, affirmant par là son attachement fondamental aux valeurs qui ont prévalu lors de la création de l'ACTIF.

- Accès PMR : partiel
- Rampe d'accès : amovible côté parking, mise à la disposition à la demande.
- Ascenseur : oui
- Salle située en rez-de-chaussée : oui
- Sanitaires accessibles : oui
- Place de stationnement adaptée : oui
- Signalétique spécifique : non
- Accessibilité numérique / distanciel : selon les formations. Nous étudions toute demande spécifique.

3. Aménagements possibles

Des aménagements peuvent être étudiés selon la nature de la formation et les besoins de la personne, dans le respect du projet pédagogique et des exigences de certification lorsqu'il y en a.

Exemples d'aménagements à personnaliser :

2. Adaptation des horaires ou du rythme de formation ;
3. Pauses complémentaires ;
4. Adaptation des supports pédagogiques ;
5. Transmission anticipée des documents ;
6. Matériel spécifique ;
7. Adaptation des modalités d'évaluation ;
8. Accompagnement humain ou technique ;
9. Aménagement du distanciel ou de la classe virtuelle.

Toute demande d'aménagement fait l'objet d'un échange individualisé afin de rechercher la solution la plus adaptée et réalisable.

4. Réclamations et difficultés

En cas de difficulté pédagogique, matérielle, relationnelle ou liée à l'accessibilité, le stagiaire peut contacter en priorité le formateur ou le référent handicap. Toute réclamation peut être formulée par écrit à l'adresse suivante :

qualite@actif-online.com

Elle sera traitée dans les plus brefs délais.

5. Partenaires et relais externes

Selon les besoins identifiés, nous pouvons vous orienter vers des partenaires ou dispositifs d'appui spécialisés afin de faciliter la sécurisation du parcours de formation.

- **MDPH : 04 67 67 69 30**

Bâtiment Alco 2

1350, rue d'Alco

BP 7353

34086 Montpellier Cedex 4

- **Cap Emploi : 04 99 13 34 25**

Parc Euromédecine II, 335 Avenue du Professeur Jean-Louis Viala

34090 Montpellier

- **Agefiph : 0 800 11 10 09**

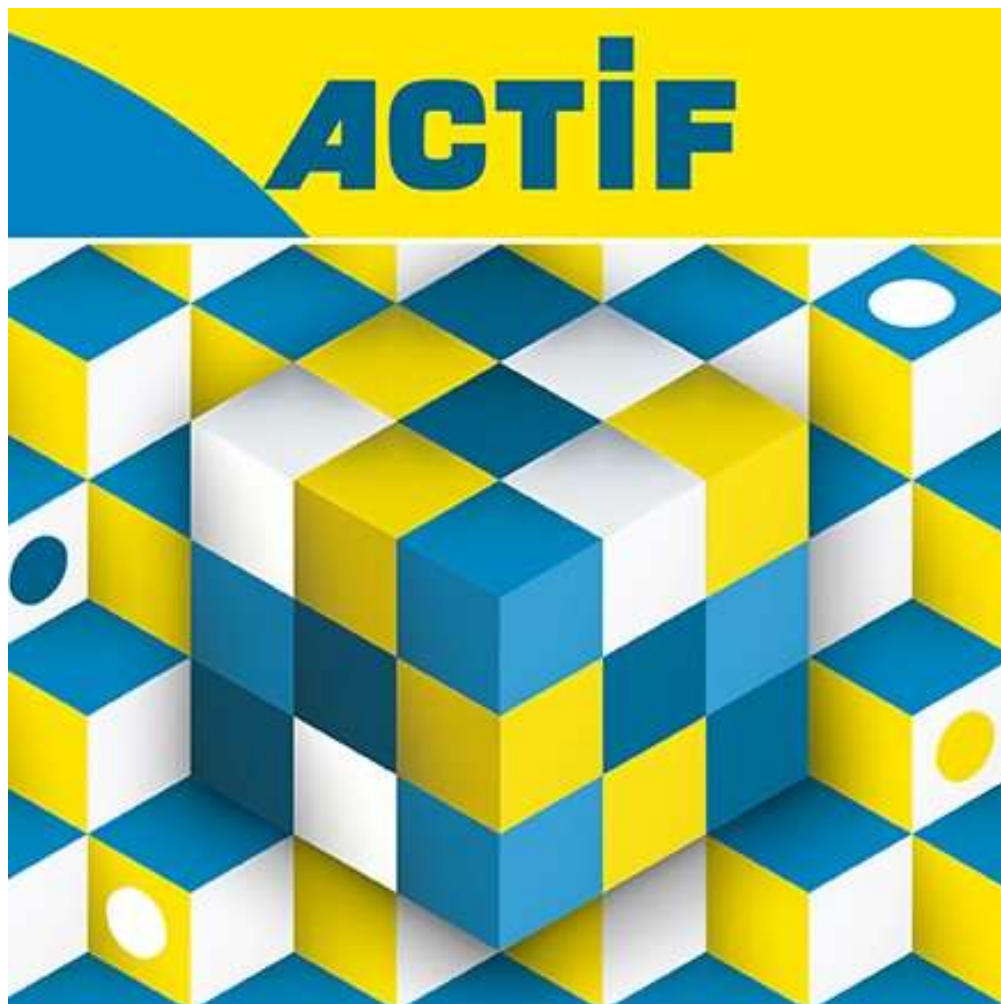
<https://app.acce-o.fr/client/agefiph>

6. Engagement qualité et certification Qualiopi

Notre organisme est certifié Qualiopi au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation.

La certification qualité atteste de la conformité de nos processus au référentiel national qualité applicable aux organismes concourant au développement des compétences.



Bon stage et bon séjour parmi nous !